

**PROCÈS-VERBAL** de la quatre cent vingt-septième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 5 juin 2025 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

**CONFIRMÉ LE 4 SEPTEMBRE 2025**

Membres	Présence	Absence	Membres	Présence	Absence
BEAUDRY, Simon Doyen de la recherche et de la création	X		LABERGE, Murielle Rectrice		X*
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante	X		LACELLE, Christian Étudiant		X*
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X*
BEN AMOR, Salma Professeure	X		LE GALL, Véronique Co-directrice – Module des sc. administratives	X	
BOURGON, Vincent Étudiant		X*	NOËL, Martin X. Responsable de programme cycle supérieur		X*
DEMERS, Stéphanie Doyenne des études	X		PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives		X*
DÉRY, Chantal Professeure	X		PLOURDE, Lorraine Étudiante	X	
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation		X*	RAMOS, Laura Étudiante		X*
FECTEAU, Stéphanie Professeure	X		SERGENT, Pascal Chargé de cours	X	
GÉLINAS-PROULX, Andréanne Professeure	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X*	-	-	-
Personnes convoquées	Présence	Absence	Personne invitée	Présence	Absence
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	-	-	-
Secrétaire générale	Présence	Absence	Attachée d'administration	Présence	Absence
OUELLET, Me Sophie	X		AUGER, Mireille	X	
*Absence motivée.					

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, monsieur Vincent Beauséjour, préside la séance en l'absence de la présidente, madame Murielle Laberge. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 7.

### 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- Adoption de l'ordre du jour

#### Sur consentement des membres

- Procès-verbal :

- 2.1 Quatre-cent-vingt-sixième réunion (8 mai 2025)

- 2.1.1 Adoption
- 2.1.2 Affaires en découlant

3. Nomination d'une membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (CIEPP)
4. Nomination d'un membre au comité de discipline
5. Émission des diplômes
6. Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième et troisième cycle
7. Émission des diplômes UQAM
8. Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques
9. Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés

### **Affaires courantes**

10. Information de la présidente
11. Projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643)
12. Projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)
13. Projet de déploiement du certificat en psychologie (4350) et du baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme
14. Projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038)
15. Projet de modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117)
16. Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »
17. Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs
18. Période d'informations et de questions
19. Dépôt de document
  - 19.1 Liste des passerelles DEC-BAC
  - 19.2 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégation des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes
  - 19.3 Rapport annuel sur la liberté académique
20. Prochaine réunion (4 septembre 2025)
21. Clôture de la séance

### **Sur consentement des membres**

#### **2.- Procès-verbal**

##### **2.1 Quatre cent vingt-sixième réunion (8 mai 2025)**

### 2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent vingt-sixième réunion (8 mai 2025), et ce, sans modification.

### 2.1.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre-vingt-sixième réunion (8 mai 2025), les suites régulières ont été données.

## 3.- Nomination d'une membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (CIEPP)

Faisant suite à la création du comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat par la commission des études, le 14 mars 2013, il est prévu, parmi les sept personnes devant y siéger, qu'une personne chargée de cours soit nommée à ce comité.

Le comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat est composé des huit (8) membres suivants :

- La doyenne des études, présidente
- Deux (2) professeurs
- Une personne étudiante
- La conseillère pédagogique rattachée au Décanat de la gestion académique
- Un cadre du Vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche désigné par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche
- Un représentant du Service de la bibliothèque
- Un représentant des chargés de cours

Le syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO a recommandé, le 28 avril 2025, madame Sylvie Plante, chargée de cours au département de relations industrielles, pour siéger au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (annexe 1).

Les mandats des membres sont d'une durée de deux (2) ans.

La commission des études, sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer une (1) membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat pour un mandat débutant le 6 juin 2025 et se terminant le 5 juin 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3436 concernant la nomination d'une membre au comité sur l'intégrité dans les études et la prévention du plagiat (CIEPP) (**Sylvie Plante**); laquelle est jointe en appendice.

## 4.- Nomination d'un membre au comité de discipline

Le comité de discipline est chargé d'étudier tous les actes de plagiat, de fraude ou de falsification de documents.

Outre la doyenne des études qui le préside, le comité de discipline est composé des membres suivants :

- une personne désignée par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ayant un statut de cadre;
- le secrétaire général ou son représentant;
- deux professeurs;
- deux personnes chargées de cours;
- deux étudiants.

Le mandat des membres est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Le 28 avril 2025, le SCCC-UQO a recommandé la candidature de monsieur Pascal Sergent, chargée de cours au département des sciences administratives, pour succéder à madame Ghyslaine Lévesque.

La commission des études, conformément à ses pouvoirs de nomination des membres du comité de discipline (article 105.10 du Règlement général), sur recommandation de la doyenne des études agissant d'office, est donc invitée à nommer un membre au comité de discipline pour un mandat de deux (2) ans, soit du 6 juin 2025 au 5 juin 2027.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3437 concernant la nomination d'un membre au comité de discipline (**Pascal Sergent**); laquelle est jointe en appendice.

#### 5.- **Émission des diplômes**

Conformément à l'article 109 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 152 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études et qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3438 concernant l'émission des diplômes; laquelle est jointe en appendice.

#### 6.- **Émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle**

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux personnes dont le nom figure dans la liste des sanctions des études ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier et deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3439 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

#### 7.- **Émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM)**

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 152 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux personnes dont le nom figure dans la liste ci-jointe et qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3440 concernant l'émission des diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

#### 8.- **Dépôt du rapport annuel sur l'état d'avancement des évaluations périodiques**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le rapport annuel 2023-2024 sur l'état d'avancement des évaluations périodiques, et ce, conformément à l'article 3.3 de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* selon lequel « Le doyen des études assure le respect de la démarche

institutionnelle d'évaluation des programmes, notamment par les moyens suivants : [...] b) présente annuellement à la sous-commission des études et à la commission des études un bilan de l'état d'avancement des évaluations et modifications en cours de processus ».

Le rapport a été déposé à la sous-commission des études le 13 mai 2025.

**9.- Dépôt du rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le rapport annuel des programmes de cycles supérieurs sur mesure approuvés pendant l'année académique 2024-2025, et ce, conformément à l'article 2.30 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO.

La maîtrise et le doctorat sur mesure sont offerts au Département des sciences naturelles depuis l'automne 2015, tandis que le doctorat sur mesure est offert au Département des sciences infirmières depuis l'automne 2016 et à l'École des arts et cultures (ÉdAC) depuis l'automne 2017.

Le rapport a été déposé à la sous-commission des études le 13 mai 2025.

**10.- Mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes et de la liste des programmes dits « exempts », et ce, conformément à l'article 3.3 de la *Politique d'évaluation périodique des programmes*, qui stipule que « Le doyen des études assure le respect de la démarche institutionnelle d'évaluation des programmes, notamment par les moyens suivants : a) soumet annuellement les mises à jour du calendrier octennal et de la liste des programmes exclus de l'évaluation périodique auprès de la sous-commission des études et de la commission des études ».

Ce calendrier constitue une mise à jour du calendrier 2024-2034 d'évaluation des programmes de l'UQO et la liste des programmes dits « exempts » tient compte de la création et de la suspension des programmes depuis 2024.

La mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts » a reçu un avis favorable de la sous-commission des études le 13 mai 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3441 concernant la mise à jour du calendrier d'évaluation périodique des programmes d'études et de la liste des programmes dits « exempts »; laquelle est jointe en appendice.

**11.- Projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs.

Conformément au *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*, le comité d'habilitation a étudié les demandes d'habilitation qui lui ont été soumises en regard des programmes de deuxième cycle et de troisième cycle.

Le comité d'habilitation transmet à la commission des études les dossiers qui ont reçu une recommandation favorable lors de sa rencontre du 15 mai 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3442 concernant le projet de

recommandation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs; laquelle est jointe en appendice.

## **Affaires courantes**

### **12.- Information de la présidente**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite informe les membres que l'absence de la rectrice s'explique par sa participation à une conférence d'ouverture du Congrès Première ligne en santé (PLS), où le président de l'Université du Québec, Alexandre Cloutier, a annoncé une entente de collaboration avec le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) pour soutenir les travaux de développement d'un programme de médecine axé sur la médecine familiale et dédié au réseau public de la santé.

Cette entente, assortie d'un financement de 350 000 \$ auquel s'ajoute un investissement de 2 M\$ de la Fondation de l'Université du Québec, témoigne de l'engagement de l'UQ et de ses établissements à proposer des solutions innovantes aux enjeux d'accès aux soins de première ligne partout sur le territoire. La création de ce premier programme axé sur la médecine de famille et la première ligne, réparti sur l'ensemble du territoire québécois et entièrement dédié au réseau public de la santé, représente une mesure pour améliorer l'accès à un médecin de famille pour les Québécois et Québécoises dans toutes les régions.

### **13.- Projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 5 septembre 2024.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3443 concernant le projet de modification du baccalauréat en génie informatique (7643); laquelle est jointe en appendice.

### **14.- Projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 16 janvier 2025.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3444 concernant le projet de modification des programmes de premier cycle en psychologie (7751, 4350, 8350, 4656 et 8656); laquelle est jointe en appendice.

### **15.- Projet de déploiement du certificat en psychologie (4350) et du baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de déploiement du certificat en psychologie (4350) et du baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme.

Le déploiement de ces programmes au campus de Saint-Jérôme vise principalement à répondre aux besoins de formation en psychologie dans les régions des Laurentides et du Grand Montréal. Cette formation se veut particulièrement importante

dans les contextes régional et social actuels et à venir caractérisés notamment par une croissance démographique, par le vieillissement de la population et par la nécessité de développer et de consolider l'offre de services en santé mentale. Ainsi, au terme de leur formation, les personnes diplômées du baccalauréat pourront faire leur entrée sur le marché du travail ou poursuivre leurs études au doctorat dans le but d'obtenir le titre de psychologue décerné par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ).

Il est prévu que le certificat et le baccalauréat soient offerts au campus de Saint-Jérôme selon les mêmes paramètres que ceux actuellement en place à Gatineau, tout en intégrant les ajustements issus de la révision en cours. Le processus de révision du baccalauréat en psychologie a tenu compte de la nécessité de respecter le tronc commun de 42 crédits de cours requis par l'Ordre des psychologues du Québec.

Une membre soulève des questions concernant les ressources humaines et matérielles prévues pour le module, notamment en lien avec la présence d'un·e agent·e de soutien administratif à la gestion des études (ASAGE) et l'attribution de bureaux pour les professeur·e·s.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite confirme qu'un·e ASAGE sera affecté·e au module, et que des bureaux seront prévus pour les professeur·e·s. À cet effet, le Service des terrains et bâtiments travaille actuellement à un réaménagement des espaces. Plusieurs options sont à l'étude afin de retenir la solution la plus avantageuse et durable. Le vice-recteur indique que l'entrée en fonction de l'ASAGE sera arrimée avec le calendrier des besoins, de manière à assurer une présence au moment opportun.

Une autre membre souhaite savoir s'il s'agira d'un nouveau poste d'ASAGE ou d'une réaffectation. La doyenne des études fait savoir que la charge de travail des ASAGE à Saint-Jérôme a été évaluée, et que les décisions seront prises de manière à éviter toute surcharge. Aucune décision n'a encore été arrêtée quant à la création d'un nouveau poste ou à l'ajout de tâches à un·e ASAGE existant·e, mais l'objectif demeure une répartition équitable des responsabilités.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite rappelle que plus de 70 embauches de personnel de soutien et professionnel ont été effectuées ces dernières années afin de mieux soutenir les professeur·e·s. Il confirme que l'Université ne souhaite pas aller à contre-courant de cet engagement et qu'une ressource additionnelle sera ajoutée si cela s'avère nécessaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3445 concernant le projet de déploiement du certificat en psychologie (4350) et du baccalauréat en psychologie (7751) au campus de Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

**16.- Projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC :

- Baccalauréat en art et en design (7917);
- Majeure en muséologie et patrimoines (6038);
- Certificats en arts visuels (4743), en bande dessinée (4744), en design graphique (4745), en histoire de l'art (4164) et en muséologie et patrimoines (4038);
- Mineures en arts visuels (8743), en bande dessinée (8744), en design graphique (8745), en histoire de l'art (8564) et en muséologie et patrimoines (8038).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes et donnent suite aux recommandations émises dans le rapport d'évaluation approuvé par la commission des études le 20 janvier 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3446 concernant le projet de

modification des programmes de premier cycle de l'ÉdAC (7917, 4743, 4744, 4745, 8743, 8744, 8745, 6038, 4164, 4038, 8564, 8038); laquelle est jointe en appendice.

#### **17.- Projet de modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117)**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117).

À la suite des modifications apportées aux programmes de premier cycle de l'ÉdAC, conformément aux recommandations issues de l'évaluation périodique, et considérant que le baccalauréat en enseignement des arts (7117) comprend plusieurs cours offerts par l'ÉdAC, une révision de son plan de formation s'avère nécessaire.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 427-CE-3447 concernant le projet de modification du baccalauréat en enseignement des arts (7117); laquelle est jointe en appendice.

#### **18.- Période d'information et questions**

Application de la nouvelle *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*

Une membre souhaite obtenir des précisions sur la nouvelle politique, notamment en ce qui concerne son application aux cours intensifs ou à ceux qui ne sont pas des cours de 1 ou 2 crédits. Elle demande également si les ajustements requis pour le premier trimestre d'application concernent spécifiquement l'enseignement ou s'ils touchent d'autres départements.

La doyenne des études précise que la catégorie de cours dits « intensifs » a été retirée, puisqu'il ne s'agissait pas de cours avec un horaire régulier. On parle désormais de cours à horaire condensé. À la lumière des constats faits pendant le trimestre d'été — marqué par une grande variabilité des horaires — des ajustements à la politique seront assurément nécessaires. Un travail est en cours avec le Bureau du registraire afin de traiter les cas particuliers. Une reformulation sera proposée pour intégrer les cours à horaire condensé, ainsi qu'une éventuelle révision des bordereaux. Ces ajustements devraient être soumis aux instances dès la fin août ou au début septembre.

Par ailleurs, la mise en œuvre du nouveau système d'évaluation de l'enseignement se déroule bien. Le Service des technologies de l'information (STI) effectue un travail remarquable pour assurer l'arrimage entre Gesta et Moodle.

Fin de mandat de monsieur Romain Vanhooren

Monsieur Vanhooren indique qu'il s'agit de sa dernière participation à la commission des études, puisqu'il ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat. Il remercie les membres pour les deux dernières années de collaboration. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite et la doyenne des études lui expriment leurs sincères remerciements au nom de toute la commission des études.

DEC-BAC en éducation à Saint-Jérôme

Une membre soulève une question concernant l'absence du programme de DEC-BAC en éducation à Saint-Jérôme de la liste des passerelles DEC-BAC présentée au point 19.1 de la présente séance. Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite indique qu'il manque encore l'officialisation de certains documents avant que l'ajout puisse être effectué.

#### **19.- Dépôt de documents**

##### **19.1 Liste des passerelles DEC-BAC**

**19.2 Rapport du VRER relatif aux modifications aux différents programmes, en conformité avec le projet de délégations des responsabilités et pouvoirs conférés au VRER et à la doyenne des études concernant les modifications mineures de programmes**

**19.3 Rapport annuel sur la liberté académique**

**20.- Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 4 septembre 2025.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite souligne que si le traitement d'une décision exceptionnelle devait survenir d'ici la prochaine réunion, une réunion extraordinaire par consultation électronique serait organisée. Les membres en seraient alors informés par courriel. Aucune situation concrète ne justifie une telle consultation à ce jour, mais cette possibilité est évoquée à titre préventif.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite remercie les membres pour leur participation et leur souhaite un excellent été.

**21.- Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 47.

*Original signé par :*

*Original signé par :*

---

Le président d'assemblée

---

La secrétaire générale